



L'Agence mondiale antidopage a pour mission de mener une campagne mondiale pour un sport sans dopage en collaboration avec ses partenaires.

Composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du Code mondial antidopage, le document harmonisant les règles antidopage dans tous les sports et dans tous les pays.

Depuis plus d'une décennie, l'AMA vise à encourager une culture du sport exempte de dopage.



03 MESSAGE DU PRÉSIDENT

06 MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

08 MEMBRES DE L'AMA

10 LE CODE

12 UNESCO

13 ENQUÊTES

14 ADAMS

16 COMMUNICATIONS

18 SCIENCE ET RECHERCHE

19 MÉDECINE

20 ÉDUCATION

22 DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE


25 MISSIONS DES OI

25 CONTRÔLES HORS COMPÉTITION

26 REVUE FINANCIÈRE 2011

27 BUDGET

28 ÉTATS FINANCIERS



« La conformité au Code étant notre priorité, nous continuerons de collaborer étroitement avec tous nos partenaires qui déploient des efforts dans ce sens. »

Message du président

L'Hon. John Fahey, CA, président de l'AMA



L'année 2011 fut à nouveau marquante pour l'AMA et pour l'ensemble de la communauté antidopage.

Elle a été ponctuée de réussites, mais aussi de défis principalement liés à la conjoncture économique difficile qui continue d'assombrir la réalité de plusieurs pays et régions du monde.

Une telle conjoncture n'est jamais simple, surtout lorsqu'elle est de dimension planétaire. Néanmoins, si nos partenaires continuent de faire comprendre aux gouvernements que le dopage affecte tant le sport que la santé et la vitalité de la société tout entière, notre mission partagée continuera de susciter le respect et de favoriser le soutien.

Un autre défi à relever : certains manifestent un désintéressement par rapport à l'antidopage de sorte que d'autres problèmes semblent capter l'attention. Pour ceux d'entre nous plus étroitement associés aux domaines du sport et de la science, il est clair que nous évoluons dans une dynamique de confrontation et que le désir de tricher, tout comme la volonté des chercheurs sans scrupules de mettre au point de nouvelles méthodes interdites encore plus dangereuses, demeurent une menace permanente.

Nous devons sans cesse souligner ces aspects incontournables dans l'exercice de notre mission.

Soutien en matière de conformité

En 2011, l'AMA s'est penchée avec diligence sur le soutien à apporter aux signataires dans leur processus pour devenir conformes au Code mondial antidopage (le Code).

Au moment de présenter notre rapport au Conseil de fondation en novembre dernier, j'étais très heureux de constater que 81 % des signataires du Code respectaient les exigences requises et que les organisations non conformes ont obtenu un soutien constant de l'AMA en progressant dans cette direction.

La conformité au Code étant notre priorité, nous continuerons de collaborer étroitement avec tous nos partenaires qui déploient des efforts dans ce sens.

Plan stratégique 2011-2016

En 2011, l'AMA a publié la quatrième version de son Plan stratégique, qui couvre la période de 2011 à 2016. Le plan vise à harmoniser les activités et les ressources de l'AMA et comprend huit objectifs stratégiques basés sur le Code, le contexte actuel et les tendances émergentes des activités antidopage ainsi que la gouvernance et les activités opérationnelles de l'AMA.

Au début de toute phase stratégique, il est important de gagner du terrain rapidement et de créer des précédents en atteignant des cibles de manière percutante. À cet égard, l'année 2011 a répondu à mes attentes. Les pages qui suivent font état des avancées réalisées dans plusieurs secteurs.

Nos objectifs stratégiques servent à préserver l'intégrité et la valeur du sport et de la jeunesse, de promouvoir activement la philosophie de « terrain de jeu équitable » et de donner à l'AMA une action indépendante et professionnelle, sans parti pris ni influence.

Contributions et revenus

L'engagement global du Mouvement sportif et des gouvernements à l'égard de la mission de l'AMA se manifeste en 2011 par le haut niveau de financement des autorités publiques. À la clôture de l'exercice, l'AMA affichait un taux record de 99,16 % en contributions versées, et ce, sans compter les montants équivalents versés par le Comité international olympique.

Compte tenu des impacts de la conjoncture économique mondiale, l'AMA a consenti à un gel de son budget (0 %) tel qu'approuvé par le Conseil de fondation en novembre, et a fait les ajustements en conséquence. Ceci soulève des préoccupations évidentes et amène l'AMA à réévaluer la situation. En d'autres termes, l'Agence doit-elle se mettre activement à la recherche de revenus additionnels provenant de sources de financement autres que celles déjà sollicitées.

L'industrie du sport génère des revenus de quelque 500 milliards de dollars par année, alors que le budget annuel consacré à la lutte contre le dopage dans le sport est dérisoire. Je crois qu'il est temps que cette industrie assume une part de la responsabilité liée à la protection des sportifs contre le fléau du dopage et à l'intégrité de tous les sports et, par extension, de toutes les ligues.

UNESCO

Parallèlement aux activités de conformité au Code de l'AMA, l'UNESCO a continué en 2011 de superviser les pays ayant ratifié sa Convention internationale contre le dopage dans le sport.

En ratifiant la Convention de l'UNESCO, les gouvernements témoignent de leur engagement à l'égard de l'antidopage. Cette convention permet non seulement d'assurer l'efficacité du Code, mais favorise aussi l'application de lois internationales liées aux activités de dopage.

Lorsque le doute s'installe quant à la volonté politique de soutenir la lutte contre le dopage dans le monde, mon réflexe est de me rappeler qu'à la fin du présent exercice financier plus de 168 États parties avaient ratifié la Convention de l'UNESCO. Le fait que celle-ci devienne la troisième convention la plus ratifiée de l'histoire de cet organisme est plus que rassurant.

J'aimerais également mentionner l'apport additionnel de l'UNESCO à l'antidopage au moyen de son Fonds volontaire pour l'élimination du dopage dans le sport. Ce financement a joué un rôle particulièrement

important auprès des pays membres des organisations régionales antidopage (ORAD) de l'AMA.

Depuis la création du Fonds en 2008, l'UNESCO a financé quelque 63 projets d'éducation et de sensibilisation antidopage partout dans le monde. Plusieurs d'entre eux n'auraient jamais vu le jour sans un tel appui.

Révision du Code

En novembre, l'AMA a entamé le processus de révision du Code, qui culminera à la quatrième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2013 à Johannesburg (Afrique du Sud).

La consultation et la coordination sont fondamentales pour assurer la pertinence continue du Code. En conséquence, l'AMA encouragera ses partenaires du Mouvement sportif, les gouvernements et les forces de l'ordre à formuler leurs commentaires. Elle en prendra compte pour faire en sorte que ce document phare en matière de lutte contre le dopage demeure un étendard qui représente adéquatement la communauté antidopage et qui joue en faveur de son image.

Tous les signataires de l'AMA, de même que les sportifs et le public en général, sont encouragés à participer au processus de révision du Code. L'AMA a créé l'outil en ligne WADACONnect pour optimiser l'efficacité de cette démarche.

Regard vers l'avenir

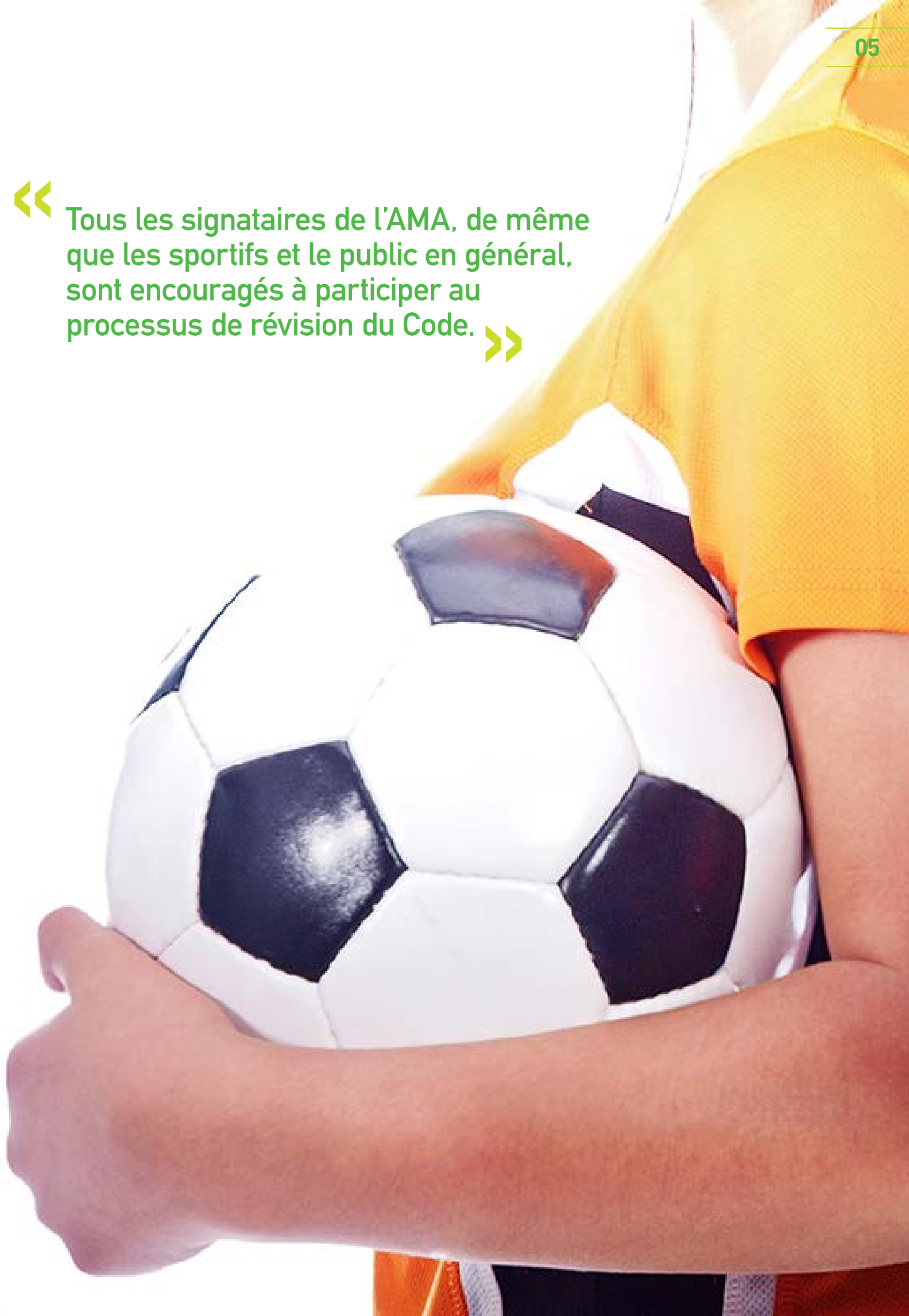
Dans ces pages et à d'autres occasions, j'ai formulé des mises en garde contre les risques de tomber dans la complaisance lorsque la divergence des préoccupations sociales a priorité sur les questions antidopage.

Nos grandes réussites des dernières années peuvent contribuer au fait que certaines personnes croient que notre communauté n'a pas besoin de plus de soutien à l'heure actuelle. Néanmoins, l'AMA s'en tiendra à ses priorités en continuant de faire valoir l'importance de l'éducation et de la culture antidopage afin de soutenir le sport propre ainsi que les valeurs personnelles et sociales qui en découlent.

Nous avons besoin de champions au sein des gouvernements et du Mouvement sportif, des leaders qui sauront défendre les valeurs d'une compétition « propre ».

Pour préserver l'intégrité du sport à tous les niveaux, nous devons encourager vivement les initiatives antidopage pour que les athlètes puissent pratiquer leur sport sans dopage.

« Tous les signataires de l'AMA, de même que les sportifs et le public en général, sont encouragés à participer au processus de révision du Code. »



Message du directeur général

David Howman



La lutte contre le dopage dans le sport a atteint un seuil. On ne peut plus s'attendre à ce que la science élimine le dopage ni même parvienne à détecter les écarts dans certaines circonstances. Le prélèvement et l'analyse des échantillons s'avèrent de plus en plus onéreux et la complexité des règles semble s'accroître.

Une évidence s'impose : la collecte efficace et étendue de preuves de dopage ne peut plus s'appuyer uniquement sur les contrôles. Dans les faits, l'AMA a de moins en moins recours aux tests usuels. Ce positionnement en préoccupe plusieurs, mais ouvre de nouvelles avenues qui portent leurs fruits en augmentant les taux de dépistage des tricheurs.

Des progrès arrimés aux partenariats

Notre entente avec INTERPOL en 2008 s'est intensifiée au fil des ans en bonifiant nos initiatives et nos programmes. Depuis, l'Agence n'a cessé de forger de nouvelles alliances afin d'augmenter le volume de renseignements disponibles sur les organisations illégales et sur les individus qui fournissent des substances dopantes au milieu sportif.

En 2011, l'AMA a signé une entente de principe fort prometteuse avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour renforcer la lutte contre le dopage dans le sport. Cette entente favorisera la collaboration au niveau des activités d'intérêt commun en matière d'antidopage et de trafic de substances dopantes illégales qui s'inscrivent dans les mandats respectifs des deux organisations.

Pour soutenir et coordonner ces activités, nous avons embauché un chef des enquêtes dont les fonctions sont d'accroître et de gérer le partage des renseignements entre la communauté antidopage et les autorités policières internationales.

Ces projets de collaboration constituent des ancrages solides pour favoriser la mise en place de lois pertinentes au sein de tous les pays membres de l'UNESCO qui, à leur tour, donneront aux forces de l'ordre plus de latitude

pour lutter efficacement contre le trafic de substances dopantes à l'échelle nationale et internationale.

Parmi les autres partenariats importants, dans la lignée des collaborations bilatérales fructueuses entre l'AMA et les compagnies pharmaceutiques, l'Agence a conclu une entente avec GlaxoSmithKline (GSK). Elle favorisera la création de méthodes de détection précoce de médicaments qui ont un potentiel d'amélioration de la performance dans le sport. Dans le cadre des processus en place, GSK fournira à l'AMA des renseignements de recherche confidentiels sur les composés médicaux émergents ayant un potentiel dopant.

Nos activités avec l'industrie pharmaceutique sont cruciales pour avoir une longueur d'avance sur les sportifs qui se dopent en misant sur des connaissances scientifiques de plus en plus sophistiquées. Nous sommes particulièrement enthousiastes de ce partenariat avec GSK, lequel jouera un rôle significatif en aidant l'AMA à accomplir sa mission axée sur une réelle culture sportive sans dopage.

La Déclaration conjointe de collaboration dans la lutte contre le dopage dans le sport signée entre l'AMA et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) - et appuyée par l'Organisation de l'industrie des biotechnologies (OIB) - constitue une autre preuve que la lutte contre le dopage dans le sport devient plus efficace et harmonisée. L'OIB représente plus de 1 100 sociétés biotechnologiques, universités, centres biotechnologiques d'État et organisations connexes aux États-Unis et dans 30 autres pays.

Le but de cette déclaration est de faciliter le développement de relations volontaires entre l'AMA et la FIIM afin d'identifier les composés ayant un potentiel dopant, de minimiser le risque de mésusage de médicaments en développement, d'améliorer le transfert d'informations pertinentes et de faciliter le développement de méthodes de détection dans un contexte de lutte contre le dopage dans le sport.



Nos activités avec l'industrie pharmaceutique sont cruciales pour avoir une longueur d'avance sur les sportifs qui se dopent en misant sur des connaissances scientifiques de plus en plus sophistiquées.



Standards de qualité les plus élevés pour les laboratoires antidopage

En vertu du système d'accréditation de l'AMA, les processus utilisés par les laboratoires antidopage sont scrutés rigoureusement au moyen de programmes d'évaluation et de supervision de la qualité. Les objectifs visés : s'assurer que ces laboratoires respectent les standards de qualité les plus élevés et se conforment au Standard international pour les laboratoires (SIL).

En poursuivant ces objectifs, l'AMA a imposé des mesures disciplinaires à deux laboratoires antidopage en 2011, à savoir la révocation de l'accréditation du laboratoire de Turquie et la suspension de celle du laboratoire de Tunis. De plus, l'appel du laboratoire de la Malaisie contre la décision de l'AMA en 2010 a été rejeté et le laboratoire de Prague a cessé ses activités volontairement pour des motifs financiers.

Lancement du module sur la localisation dans ADAMS

Les améliorations à ADAMS sont un sujet de discussions récurrent depuis un certain temps. C'est pourquoi je suis heureux de rappeler, qu'à la fin de 2011, l'AMA a lancé avec succès la version 3.0 d'ADAMS, laquelle inclut un module sur la localisation plus efficace et plus convivial pour les sportifs. Malgré son implantation récente, nous avons reçu des commentaires très positifs tant des sportifs utilisateurs que des administrateurs de cette plateforme.

Passeport biologique de l'Athlète

L'AMA est également satisfaite des avancées réalisées avec le Passeport biologique de l'Athlète (PBA). De nouveaux cas du PBA ont été complétés en 2011 et le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rendu ses décisions.

Ces décisions constituent une étape importante dans la lutte contre le dopage dans le sport à l'échelle mondiale. Elles démontrent que cet outil est en mesure de résister

aux contestations juridiques et scientifiques et s'avère une méthode valide et fiable de détection indirecte du dopage. Nous sommes enthousiastes à l'idée qu'un plus grand nombre de pays en viennent à adopter le PBA que nous continuons d'améliorer.

En conclusion, j'aimerais profiter de l'occasion pour souligner le professionnalisme remarquable du personnel de l'AMA. La responsabilité de l'Agence est de s'impliquer dans la lutte contre le dopage dans le sport 365 jours par année, d'atteindre l'excellence et d'acquérir de nouvelles expertises – une sphère dans laquelle l'AMA s'appuie de plus en plus sur des partenariats stratégiques.

Toutes ces avancées et changements ont eu un impact important sur nos activités, et ce, tant au niveau de la direction que de nos interventions au sein de programmes antidopage spécifiques. L'AMA a fait des avancées importantes pour être en mesure de relever les nouveaux défis, notamment les coûts liés à la lutte contre le dopage, la sophistication accrue des tricheurs et la présence en hausse du crime organisé dans le marché au noir des activités antidopage.

Ces défis, parmi tant d'autres, exigent plus de rigueur et plus de vigilance à l'heure où le monde entier est confronté à un climat de restriction des ressources humaines et financières. En raison de l'importance de notre mission partagée et de ce qu'elle signifie pour la communauté sportive et la société en général, l'AMA agit de manière proactive pour surmonter ces difficultés et continuera d'exercer son rôle de chef de file auprès des communautés antidopage et sportives.

Comité exécutif 2011 de l'AMA

Président

Hon. John FAHEY, CA
Australie

Vice-président

Pr Arne LJUNGQVIST
Membre du Comité international olympique (CIO),
Président de la Commission médicale du CIO
Suède

Mouvement olympique

Représentant du CIO

M. Francesco RICCI BITTI
Membre du CIO, Président de l'ITF (tennis)
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

M. Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Pat McQUAID
Membre du CIO
Président de l'UCI (cyclisme)
Irlande

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO,
Président de la FIS (ski)
Suisse

Représentante de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO,
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Égypte

Autorités publiques

Représentant de l'Europe

M. Jaime LISSAVETZKY
Secrétaire d'État aux Sports
(janvier à mars)
Membre du Comité exécutif de l'AMA représentant l'Europe
(avril-décembre)
Espagne

Représentants de l'Afrique

M. Ibrahim BIO
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique
Nigeria
(janvier)

M. Taoheed ADEDIJO
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique
Nigeria
(février-juin)

M. Yusuf SULEIMAN

Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique
Nigeria
(juillet-décembre)

Représentants des Amériques

M. Gary LUNN
Ministre d'État (Sport)
Canada
(janvier-avril)

M. Bal GOSAL
Ministre d'État (Sport)
Canada
(mai-décembre)

Représentants de l'Asie

M. Kan SUZUKI
Ministre chargé du Sport
Japon
(janvier-août)

M. Tenzo OKUMURA
Ministre chargé du Sport
Japon
(septembre-décembre)

Représentant de l'Océanie

M. Mark ARBIB
Ministre des Sports
Australie



Conseil de fondation 2011 de l'AMA

Président

Hon. John FAHEY, CA
Australie

Vice-président

Pr Arne LJUNGQVIST
Suède

Mouvement olympique

Représentants du CIO

M. Richard W. POUND
Membre du CIO
Canada

M. Robin MITCHELL
Membre du CIO
Fidji

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Guatemala

M. Joseph BLATTER
Membre du CIO,
Président de la FIFA (football)
Suisse

Représentants de l'ACNO

M. Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission
médicale de l'Organisation
sportive panaméricaine (ODEPA)
Brésil

M. Craig REEDIE
Royaume-Uni

M. Richard YOUNG
Avocat,
Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

Représentants de l'ASOIF

M. Tamas AJAN
Membre du CIO, Président
de l'IWF (haltérophilie)
Hongrie

M. Pat McQUAID
Irlande

M. Francesco RICCI BITTI
Italie

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Mme Beckie SCOTT
Membre du CIO,
Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Canada

Mme Rania Amr ELWANI
Égypte

Mme Claudia BOKEL
Membre du CIO,
Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Allemagne

Mme Angela RUGGIERO
Membre du CIO,
Membre de la Commission
des athlètes du CIO
États-Unis

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

M. Philip CRAVEN
Membre du CIO, Président du CIP
Royaume-Uni

Autorités publiques

Représentants des États membres de l'Union européenne

M. Philippe MUYTERS
Ministre du Sport - Flandre
Belgique
(janvier-juin)

M. Per Stig MØLLER
Ministre de la Culture
Danemark
(juillet-septembre)

M. Uffe ELBÆK
Ministre de la Culture
Danemark
(octobre-décembre)

M. Attila CZENE
Secrétaire d'État aux Sports
Hongrie

M. Adam GIERSZ
Ministre du Sport et du Tourisme
Pologne

Représentants du Conseil de l'Europe

Mme Maud De BOER-BUQUICCHIO
Secrétaire générale adjointe,
Conseil de l'Europe
France

Mme Snežana SMARDŽIĆ MARKOVIĆ
Ministre de la Jeunesse
et des Sports
Serbie

Représentants de l'Afrique

M. Vincent MERITON
Ministre du Développement
communautaire, de la Jeunesse,
des Sports et de la Culture
Seychelles

M. Pedrito CAETANO
Ministre des Sports et de
l'Éducation physique
Mozambique

M. Charles BAKKABULINDI
Ministre d'État aux Sports
Ouganda

Représentants des Amériques

Mme Sandra VELA DAVILA
Ministre du Sport, Présidente
du Conseil des sports
sud-américains (CONSUDE)
Équateur
(janvier-mai)

M. Paulo REICHARDT
Président du Conseil des sports
sud-américains (CONSUDE)
Paraguay
(juin-août)

M. Miguel Angel RIMBA ALVIS
Vice-ministre du Sport,
Président du Conseil des sports
sud-américains (CONSUDE)
Bolivie
(septembre-décembre)

M. Gary LUNN
Canada
(janvier-avril)

M. Bal GOSAL
Canada
(mai-décembre)

M. Bernardo DE LA
GARZA HERRERA
Directeur général, Commission
nationale pour la Culture
physique et le Sport (CONADE)
Mexique
(janvier-mars)

M. Gerardo AGUIRRE
Président, Conseil des sports
d'Amérique centrale et des
Caraïbes (CONCECADE)
Guatemala
(avril-décembre)

M. Patrick WARD
Directeur adjoint par intérim
Section de la réduction de
l'approvisionnement en drogues
illicites, Bureau national de lutte
contre les drogues aux États-Unis
États-Unis

Représentants de l'Asie

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration
générale d'État pour le Sport
Chine

M. Kan SUZUKI
Japon
(janvier-août)

M. Tenzo OKUMURA
Japon
(septembre-décembre)

M. Kamal A. HADIDI
Président, Organisation
nationale antidopage de Jordanie
Jordanie

M. Dato' Ahmad Shabery CHEEK
Ministre de la Jeunesse et du Sport
Malaisie

Représentants de l'Océanie

M. Mark ARBIB
Australie

M. Murray McCULLY
Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande

Le Code :

acceptation, mise en place et conformité

Le 1^{er} janvier 2009, la version révisée du Code mondial antidopage (le Code) est entrée en vigueur. En novembre 2011, Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé le premier rapport officiel de conformité au Code. Suivant cette étape fondamentale, des rapports sur la non-conformité des signataires seront présentés aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA.

L'AMA continue d'appuyer activement les organisations antidopage (OAD) dans leurs démarches de conformité avec le Code. L'Agence examine les règles et règlements des signataires du Code en leur fournissant des conseils et des modèles de bonnes pratiques pour faciliter la mise en place complète et efficace du code révisé. En outre, l'AMA aide les signataires à mettre en place des programmes antidopage efficaces et conformes aux exigences du Code.

Pour obtenir plus de détails sur la conformité au Code et pour consulter le rapport de conformité complet, veuillez consulter le site Web de l'AMA :



wada-ama.org/conformitecode



Supervision du Code :

Sanctions pour dopage

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), l'AMA a exercé son droit d'appel quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2011, l'AMA a examiné 1 730 décisions, dont 18 ont fait l'objet d'un appel.

À la fin de l'année, parmi les 18 décisions portées en appel par l'AMA :

- Six étaient toujours en instance devant le Tribunal arbitral du sport (TAS)
- Deux avaient été admises par le TAS
- Une avait été rejetée par l'organisme d'appel d'une fédération internationale (FI)
- Quatre avaient été admises par un organisme national d'appel
- Trois étaient en instance devant un organisme national d'appel
- Deux étaient en instance devant un tribunal administratif national

En outre, parmi les 1 730 décisions que l'AMA a reçues en 2011, quatre constituaient des décisions découlant d'appels faits par l'Agence en 2010 :

- Deux ont été admises par le TAS
- Deux ont été admises par un organisme national d'appel



Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport

Représente 96% de la population mondiale (au 31 décembre 2011)

En 2011, le taux de ratification de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (la Convention) a été plus élevé qu'anticipé. À la fin de l'année, le nombre d'États parties atteignait 168, ce qui représente une augmentation de 15 pays par rapport à 2010. Deux pays, le Soudan du Sud et la Palestine, sont devenus États parties de l'UNESCO en 2011, leur permettant ainsi de ratifier la Convention.

En 2011, le document est devenu la deuxième Convention de l'UNESCO la plus ratifiée à l'heure actuelle.

Les pays poursuivant le processus de ratification disposent de systèmes antidopage moins élaborés, et plusieurs sont confrontés à des difficultés économiques, politiques ou civiles. Il est possible d'établir un parallèle avec ceux qui ont eu du mal à devenir conformes au Code mondial antidopage. L'AMA leur fournit son soutien et son expertise, en collaboration avec les organisations régionales antidopage (ORAD).

La liste des pays signataires et non-signataires est disponible sur le site Web de l'AMA.



wada-ama.org/convention-unesco

Troisième session de la Conférence des parties à la Convention de l'UNESCO

La session bisannuelle de la troisième Conférence des parties à la Convention de l'UNESCO s'est tenue à Paris, en novembre 2011. Des représentants de plus de 85 pays y ont pris part, dont 78 des 162 qui étaient États parties à ce moment-là. Le président de l'AMA, John Fahey, et le vice-président de l'AMA et représentant le Comité international olympique y ont prononcé une allocution. Le directeur général de l'AMA, quant à lui, a offert une présentation sur les activités de l'AMA.

Fonds volontaire de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport

Au 31 décembre 2011, un nombre total de 63 projets avaient été approuvés depuis la création du Fonds, ce qui représente un financement de plus d'un million de dollars US pour le développement antidopage dans le monde. Le Fonds appuie des projets consacrés aux secteurs suivants : éducation antidopage, développement des capacités et formulation de politiques. L'AMA a continué d'encourager activement les demandes auprès du Fonds, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'UNESCO.

En 2011, le Fonds a approuvé 26 projets, ce qui représente un peu plus de 480 000 \$ US.

Lors de la troisième session de la Conférence des parties, les gouvernements ont apporté un changement important à la politique régissant le Fonds. Afin d'être admissibles au financement, les gouvernements requérants doivent avoir rempli le questionnaire Add Logic de l'UNESCO, qui constitue une exigence en matière de conformité à la Convention.

Le Fonds se veut un incitatif pour encourager les pays n'ayant pas encore ratifié la Convention à compléter le processus, puisque seuls les pays signataires peuvent présenter une demande auprès du Fonds.



wada-ama.org/fondsunesco

Enquêtes

Sous la direction de l'AMA, le modèle antidopage traditionnel a évolué d'une stratégie axée principalement sur les sportifs, les contrôles, la recherche et l'éducation vers une nouvelle approche plus complète, incorporant l'entourage du sportif et les éléments en amont du dopage.

Le 24 juin 2011, à Bruxelles, l'AMA a signé un protocole d'entente avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'organisation intergouvernementale spécialisée exclusivement dans les questions douanières et dont la mission vise le renforcement durable des capacités de la communauté douanière internationale. Ce protocole d'entente favorisera les échanges de renseignements et d'expertise, ainsi que la prévention et l'éradication du dopage et du trafic de substances dopantes. En outre, l'entente favorisera l'adoption de lois pertinentes au sein de tous les pays membres, en donnant aux autorités douanières des moyens de lutter efficacement contre ce type de trafic. Comme c'est le cas avec Interpol, avec qui l'AMA a déjà conclu une entente, un officier spécial de liaison chargé de coordonner les échanges entre l'AMA, ses partenaires et les bureaux de l'OMD, sera détaché auprès du bureau principal de l'OMD à Bruxelles. Par ailleurs, les autorités et la gendarmerie françaises ont renouvelé le contrat de l'officier spécialisé d'INTERPOL. La collaboration avec cet organisme continue de porter fruits et a permis d'organiser des réunions opérationnelles impliquant les forces de l'ordre de plusieurs pays.

En 2011, l'AMA a engagé un chef des enquêtes dont le rôle est d'établir des partenariats plus étroits et d'accroître le partage de renseignements entre les autorités antidopage et les forces de l'ordre tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le partage de renseignements permet aussi d'identifier les fournisseurs illicites de substances améliorant la performance et de substances apparentées. L'objectif est d'aider les autorités policières dans le cadre de leurs enquêtes et d'informer les organisations nationales antidopage (ONAD) de la présence de sportifs suspects qui pourront ensuite faire l'objet de contrôles plus ciblés.

Le chef des enquêtes collabore étroitement avec INTERPOL et travaillera éventuellement avec l'officier en détachement à l'OMD. Cette collaboration AMA-INTERPOL-OMD encourage et soutient les efforts des forces de l'ordre à démanteler les réseaux de trafiquants de substances améliorant la performance. Cette alliance permet également d'identifier plus rapidement les nouvelles tendances en matière de dopage. On explore également le recours à des logiciels qui faciliteraient la collecte et le partage efficaces de renseignements.

En 2008, l'AMA a mis sur pied un projet de recherche conjoint avec l'UNESCO visant à répertorier les législations existantes dans les pays qui interdisent la production, la distribution et la possession de substances améliorant la performance. Les travaux se sont poursuivis en 2011, lors de la deuxième phase du projet, par l'achèvement du questionnaire de l'UNESCO en partenariat avec la Loughborough University. L'objectif de ce projet est de recueillir des données plus détaillées permettant à l'AMA d'avoir une meilleure vue d'ensemble des pays qui ne disposent pas de mécanismes adéquats d'application de la loi.



wada-ama.org/enquetes



ADAMS

Coordination antidopage

Le Code mondial antidopage impose à l'AMA l'obligation de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code. Le système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA a été conçu dans ce but en étant un centre d'échanges de données antidopage.

ADAMS est un outil en ligne permettant aux partenaires de partager d'importantes informations et activités liées à la lutte contre le dopage à même un seul système hautement sécuritaire — ces éléments comprennent la transmission d'informations sur la localisation par les sportifs, les demandes de contrôle et la gestion des résultats par les organisations antidopage (OAD) et la transmission de résultats par les laboratoires.

ADAMS a été spécialement conçu pour les partenaires de l'AMA et mis gratuitement à leur disposition en ligne.

Faits saillants en 2011

Localisation : Le module sur la localisation amélioré d'ADAMS a été lancé avec succès comme prévu en novembre 2011 et a été très bien accueilli depuis. Les commentaires des OAD et des sportifs ont été très positifs, et l'AMA continue de faire les mises au point nécessaires en fonction des remarques concrètes des utilisateurs. Sa version en 12 langues, sa facilité d'accès lors des déplacements, son carnet d'adresses, ainsi que son guide intégré ont contribué à rendre l'outil plus convivial auprès des sportifs.

Autres langues : Afin de veiller à ce qu'ADAMS continue de répondre aux besoins des partenaires, et particulièrement des sportifs, l'AMA a élaboré un processus cohérent et transparent en 2011. Il implique des protocoles d'entente entre l'AMA et les OAD pour la traduction en d'autres langues et pour la mise à jour des versions actuelles. Cette approche de collaboration permet à l'AMA de réduire ses dépenses de traduction, de promouvoir la participation des OAD et d'intégrer plus facilement les nouvelles versions. En conséquence, à la fin de 2011, ADAMS était disponible en 12 langues : français, anglais, allemand, arabe, chinois, coréen, espagnol, finlandais, italien, japonais, néerlandais et russe.

Mise à niveau des infrastructures technologiques :

Les serveurs, le système de stockage, le système d'exploitation et la base de données hébergeant la plateforme ADAMS ont été mis à niveau en 2011. Ces démarches ont été entreprises afin de faciliter la transition vers la nouvelle interface de localisation, qui devait exiger une plus grande capacité de traitement.

ADAMS en nombre

En 2011, l'AMA a misé sur le développement du module sur la localisation, qui a constitué la priorité de l'équipe ADAMS.

L'utilisation et le volume de données du système d'ADAMS n'ont cessé de croître en 2011. À la fin de l'année, 71 fédérations internationales (FI) et 62 organisations nationales antidopage (ONAD) utilisaient ADAMS. Les 34 laboratoires accrédités par l'AMA ont transmis les résultats de leurs contrôles de compétences et tous les résultats d'analyses anormaux au moyen d'ADAMS.

En décembre 2011, la base de données d'ADAMS contenait :

180 000	profils de sportifs (une hausse de 8% par rapport à 2010)
20 068	autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) (une hausse de 3% par rapport à 2010)
232 800	résultats d'analyse rapportés par les laboratoires (une hausse de 15% par rapport à 2010)

Plusieurs autres organisateurs de grandes manifestations sportives (OGM) ont également utilisé ADAMS lors d'événements d'envergure en 2011, et ont reçu des formations de l'AMA pour implanter le système à des événements futurs. Parmi ceux-ci : les Jeux asiatiques d'hiver (Astana, Kazakhstan), les XVI^{es} Jeux panaméricains et les IV^{es} Jeux parapanaméricains (Guadalajara, Mexique), les V^{es} Jeux mondiaux militaires du CISM (Rio de Janeiro, Brésil) et les Jeux mondiaux des sports de l'esprit (Chine).

Améliorations d'ADAMS

À la suite des améliorations au module sur la localisation, la priorité est maintenant accordée aux autres changements dans ADAMS. Parmi ceux-ci : le soutien à la fonctionnalité pour les Jeux olympiques et paralympiques 2012 à Londres, les améliorations au module du Passeport biologique de l'Athlète et l'automatisation de la conservation et de la suppression des données conformément au Standard international pour la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir plus de détails, visitez le



wada-ama.org/fr/ADAMS



Communications

L'AMA s'emploie à développer des stratégies et des programmes complets pour promouvoir la lutte contre le dopage dans le sport à l'échelle mondiale, et de les diffuser efficacement au moyen de canaux variés.

L'AMA informe et sensibilise les sportifs et les partenaires du monde entier en fournissant, en plusieurs langues, des informations actualisées sur la lutte contre le dopage, tout en veillant à ce qu'elles soient communiquées efficacement aux médias du monde entier.

Programme et modèle de sensibilisation des sportifs

Le programme de sensibilisation des sportifs est une plateforme centrale qui permet à l'AMA de sensibiliser les sportifs du monde entier et leur entourage. En 2011, quatre manifestations d'envergure ont accueilli ce programme, touchant de près les sportifs, les entraîneurs et les officiels :

- Congrès SportAccord, Londres (Royaume-Uni)
- Jeux panafricains, Maputo (Mozambique)
- Jeux panaméricains, Guadalajara (Mexique)
- Jeux parapanaméricains, Guadalajara (Mexique)

Le modèle de sensibilisation a été créé dans la foulée du succès du programme du même nom dans le but d'aider les partenaires à réaliser des activités de sensibilisation lors de leurs événements sportifs nationaux ou régionaux à l'aide de ressources et d'outils fournis par l'AMA.

L'AMA a apporté beaucoup d'améliorations au modèle, tant au niveau du concept que de la promotion, et ce, afin de le rendre plus convivial et accessible auprès de ses partenaires. Jamais il n'a été aussi facile ou abordable pour la communauté sportive de sensibiliser les sportifs et leur entourage.

Les partenaires qui s'inscrivent au modèle reçoivent une trousse de départ qui comprend des bannières, une gamme d'informations antidopage, une clé USB renfermant des logos, des modèles et des fichiers à reproduire, ainsi que le programme primé Entraîneurs Franc Jeu et le Quiz Franc Jeu, disponible en 26 langues. L'AMA encourage aussi les partenaires à utiliser ses logos « en partenariat avec l'AMA » qui permettent de présenter des activités harmonisées aux sportifs de tous les pays et de tous les sports.

L'AMA félicite les organisations qui en ont fait la demande et qui cherchent des moyens créatifs et stratégiques de sensibiliser, de diffuser des informations et de promouvoir le message Dis NON! au dopage auprès des sportifs et de leur entourage.

Relations avec les médias

L'antidopage continue de susciter beaucoup d'intérêt auprès des médias du monde entier. Si certains cas bénéficient d'une plus grande couverture médiatique, les demandes régulières continuent néanmoins d'affluer.

Le département de la communication est en constante communication avec les journalistes, en reconnaissant leur rôle de faire valoir les questions antidopage et en faisant appel à eux pour sensibiliser la population à ce sujet. Il est crucial que l'AMA continue de collaborer avec les médias du mieux qu'elle peut dans une optique d'améliorer la couverture des questions liées au dopage.

En février 2011, alors qu'il se trouvait en Europe dans le cadre d'autres engagements, le président de l'AMA a rencontré les journalistes de la France, du Royaume-Uni et d'Allemagne. C'était une belle occasion de diffuser des informations, de préciser le rôle de l'AMA et d'échanger avec les médias sur les questions d'actualité.

L'AMA a participé activement à plusieurs autres événements médiatiques en 2011, notamment à la conférence Play the Game à Cologne, aux Jeux panafricains au Mozambique et à la conférence *Partnership for Clean Competition* à New York.

Pour les médias du monde entier, l'AMA constitue la principale source d'informations en antidopage et, à ce titre, elle doit s'assurer que les renseignements qu'elle transmet à la presse sont précis et informatifs.

En plus de répondre aux demandes des médias, l'AMA doit aussi faire appel à ces intervenants pour transmettre ses messages antidopage en leur faisant régulièrement part des activités de l'Agence et en publiant des articles et des éditoriaux à ce sujet.

L'AMA continue d'inciter les journalistes, les sportifs, les jeunes et le public en général à transmettre son message antidopage par l'entremise des médias sociaux. À ce titre, l'Agence continue d'améliorer ses outils pour assurer un maximum de sensibilisation.

DIS NON! AU DOPAGE

Ces applications de médias sociaux, particulièrement Facebook, ont été déterminantes pour mettre de l'avant les activités du programme de sensibilisation de l'AMA en 2011, permettant à l'AMA de tisser des liens avec les sportifs. À la fin de l'année, l'AMA échangeait quotidiennement avec plus de 5 000 personnes sur les questions antidopage.

Dis NON! au dopage

Dis NON! au dopage est une campagne de sensibilisation qui encourage les communautés sportives et antidopage à témoigner de leur engagement en faveur du sport sans dopage. Celles-ci peuvent souligner cet engagement en intégrant des éléments visuels de couleur verte aux équipements sportifs et aux lieux de compétition. Le concept souligne l'importance du respect et du franc jeu.

La campagne constitue un point de départ pour la création de programmes d'éducation antidopage significatifs et efficaces.

L'AMA a créé des outils à l'intention des partenaires afin qu'ils puissent mettre en place leur propre campagne Dis NON! au dopage, et ce, offert gratuitement.

L'AMA continue de promouvoir cette campagne, dont la visibilité ne cesse de croître. Présentée avec succès en 2010 par plusieurs organismes sportifs, la campagne a été utilisée en 2011 par la Corporation mondiale de triathlon (championnats du monde de l'Ironman), la Fédération internationale de handball, la Fédération internationale de ski, qui ont incorporé des éléments à leurs propres campagnes de sensibilisation antidopage.

Des partenaires du Brésil, d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande et de Finlande l'ont également utilisée en guise de modèle pour diffuser leur message.

L'Agence antidopage du Royaume-Uni a lancé la campagne *Win Clean* : Dis NON! au dopage pour faire valoir la politique de « tolérance zéro » du Royaume-Uni à l'égard du dopage. Son objectif : prévenir le dopage avant et durant les Jeux olympiques et paralympiques de Londres en 2012.



wada-ama.org/nonaudopage

Science et recherche

Liste des substances et méthodes interdites

L'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste). Cet exercice qui s'étend sur toute l'année est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'AMA.

La Liste 2012 a été élaborée tout au long de 2011, dans le cadre de trois réunions du groupe d'experts Liste. Ainsi, un projet de Liste a été partagé avec les partenaires aux fins de consultation. La Liste finale a été approuvée par le Comité exécutif en septembre et publiée trois mois avant son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2012.

La Liste 2012 est disponible sur le site Web de l'AMA.

Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est chargée de l'accréditation et de la ré-accréditation des laboratoires antidopage dans le monde. Il existe 33 laboratoires accrédités par l'Agence et supervisés par un système d'évaluation externe de la qualité.

En 2011, l'accréditation des laboratoires de Prague (République tchèque) et d'Ankara (Turquie) a été révoquée. En outre, l'AMA a suspendu l'accréditation des laboratoires de Tunis et de Rio de Janeiro. Cette dernière suspension ne touchait que les analyses d'échantillons par spectrométrie de masse de rapport isotopique (SMRI).

Le laboratoire de Mexico (Mexique) a continué de progresser dans le cadre de la phase probatoire, alors que les laboratoires candidats de Doha (Qatar) et de Buenos Aires (Argentine) ont poursuivi leurs démarches afin d'accéder à la phase probatoire. Au cours de l'année, plusieurs autres pays et laboratoires individuels ont également manifesté leur intérêt de faire partie du réseau des laboratoires accrédités par l'AMA. Des visites ont été organisées, souvent en collaboration avec l'organisme national d'accréditation régi par l'entente de la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC). L'objectif : évaluer le développement des laboratoires accrédités actuels et des laboratoires potentiels.

Recherche scientifique

Le programme de recherche scientifique de l'AMA a contribué au développement et à la mise en place des moyens de détection de substances et méthodes dopantes.

En 2011, l'AMA a reçu 82 projets de recherche scientifique provenant de chercheurs de 23 pays des cinq continents. Trente-quatre ont été retenus pour un financement total de 4,5 millions \$ US, soit 16 % du budget annuel de l'AMA. L'investissement total de l'AMA en matière de recherche scientifique depuis 2001 s'élève à 54 millions \$ US.

En 2011, près de 95 publications et plusieurs présentations faites dans le cadre de conférences ont souligné le soutien important de l'AMA pour les activités de recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage.



Vous trouverez la liste des publications 2011 sur le site Web de l'AMA.

Partenariats stratégiques

En 2011, la collaboration entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies a progressé au moyen de discussions et de transferts de renseignements sur les médicaments ayant un potentiel dopant en développement, et à l'aide de réflexions globales sur le renforcement des partenariats actuels entre l'industrie et l'AMA. On s'attend donc à ce que l'AMA signe encore plus d'ententes de ce genre en 2012, afin de prévenir l'abus de médicaments en développement par les athlètes.



wada-ama.org/fr/Science-et-medecine

Médecine

En 2011, l'AMA a maintenu son attention sur tous les aspects de la santé des sportifs, y compris la promotion d'une meilleure compréhension des dangers du dopage.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Les sportifs présentant des conditions médicales justifiées et documentées peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour une substance ou une méthode interdite. L'objectif principal du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) est de garantir l'harmonisation, dans tous les sports et dans tous les pays, des procédures pour accorder une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Dans le cadre de son rôle de supervision, l'AMA vérifie les AUT autorisées par les organisations antidopage (OAD).

Les informations médicales pour venir en appui aux décisions des comités des AUT ont été mises à jour, créées ou ajoutées sur le site Web de l'AMA. Celles-ci sont :

- maladies musculo-squelettiques
- TDHA (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité)
- anaphylaxie
- asthme
- l'insuffisance androgénique
- rhinosinusite
- toux post-infectieuse
- maladie inflammatoire de l'intestin
- infertilité

Passeport biologique de l'Athlète

Le principe fondamental du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) est le suivi à long terme de variables biologiques de sportifs sélectionnés qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage. Le Passeport biologique de l'Athlète peut constituer un moyen de détecter les violations des règles antidopage conformément à l'article 2.2 (Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite) du Code mondial antidopage (le Code). Les informations issues du profil d'un sportif permettent également de cibler plus efficacement les sportifs lors des contrôles traditionnels du dopage.

Au terme d'une vaste consultation auprès d'experts et de partenaires, l'AMA a finalisé les Lignes directrices opérationnelles du Passeport biologique de l'Athlète ainsi que des protocoles harmonisés liés au prélèvement, au transport et à l'analyse des échantillons sanguins et à la gestion des résultats.

Les Lignes directrices opérationnelles pour le Passeport biologique de l'Athlète ont été approuvées par le Comité exécutif de l'AMA en décembre 2009 et une version révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ce document fournit un survol des principes scientifiques dans le cadre du module hématologique du Passeport biologique de l'Athlète ainsi que des conseils aux différentes organisations antidopage (OAD) pour la mise en place d'un tel programme.

L'AMA poursuit le développement du module hématologique du PBA en fonction des discussions avec les experts à l'interne comme à l'externe. De plus en plus d'OAD mettent en place le PBA, c'est pourquoi l'AMA a organisé des rencontres avec des experts en hématologie, des médecins et des administrateurs de l'antidopage pour régler les questions liées à la mise en place du passeport. Elle a aussi continué de travailler avec les experts pour développer les modules stéroïdien et endocrinien du PBA.



wada-ama.org/passeport



Éducation

En 2011, l'AMA a réalisé un sondage auprès de ses partenaires, et les commentaires généraux qu'elle a reçus montrent que ses outils éducatifs affichaient un taux de satisfaction très élevé. Nous sommes heureux de voir que nos partenaires trouvent ces ressources utiles et qu'elles leur permettent de faire progresser leurs initiatives d'éducation.

Programmes destinés à la jeunesse

Le programme Génération Franc Jeu a continué de rejoindre les jeunes sportifs en 2011 et a été mis en place avec succès aux Jeux du Commonwealth à l'île de Man. Dans le cadre de ce programme qui encourage les jeunes athlètes à dire non au dopage, ceux-ci ont été invités à relever le Défi Franc Jeu, un jeu de simulation informatique interactif qui sensibilise les participants aux conséquences de leurs choix.

En 2011, le Défi Franc Jeu a remporté le deuxième prix dans la catégorie Jeu bienfaisant/sans but lucratif (*Games for Good/Non-profit*) lors de la Conférence *Serious Play*. Cette année, le jeu offrait quatre nouvelles langues, portant à dix le nombre de versions disponibles.

Entraîneurs Franc Jeu

Entraîneurs Franc Jeu, l'outil d'apprentissage antidopage informatique destiné aux entraîneurs, a connu encore plus de succès auprès des utilisateurs. À la fin de 2011, quelque 961 utilisateurs de 109 pays et de 65 sports utilisaient Entraîneurs Franc Jeu. L'outil fournit du matériel éducatif gratuit aux entraîneurs de sportifs d'élite et récréatifs. En 2011, Entraîneurs Franc Jeu a été récompensé lors de la remise des prix Davey.

Recherche en sciences sociales

Encore une fois cette année, le programme de recherche en sciences sociales de l'AMA a permis à l'Agence de recueillir des informations substantielles pour le développement de programmes éducatifs efficaces de prévention. L'AMA a reçu 34 propositions de projets provenant de 25 pays, à la suite de l'appel d'offres lancé dans le cadre de son programme de subventions pour la recherche en sciences sociales 2011. L'AMA a financé quatre projets et octroyé des ressources à deux projets de recherche ciblée. Les rapports finaux du programme de recherche en sciences sociales sont disponibles sur le site Web de l'AMA.

Prix des jeunes chercheurs

En 2011, le Prix des jeunes chercheurs de l'AMA a été octroyé à des étudiants de niveau maîtrise qui consacrent leur sujet d'étude à la lutte contre le dopage dans le sport.

Quatre prix de 2 000 \$ US ont été attribués pour récompenser des projets de recherche novateurs qui contribuent au développement de stratégies efficaces de prévention du dopage.

Partenariats

Encore une fois en 2011, l'AMA a misé sur la formation de partenariats afin d'étendre la portée de ses programmes d'éducation. En 2011, les partenariats suivants ont été formés :

L'AMA a signé un protocole d'entente avec Olympafrica. L'objectif est de fournir un cadre favorisant la mise en place de programmes d'éducation antidopage au sein de 19 centres d'éducation d'Olympafrica.

En partenariat avec l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS), l'AMA a organisé un Symposium sur l'éducation antidopage à Johannesburg (Afrique du Sud). L'objectif était d'inciter les experts en éducation à partager leur expertise et leur expérience afin de développer plus de modèles et de matériel destinés à toutes les organisations antidopage de la région africaine.

L'AMA et le Conseil international pour l'éducation des entraîneurs (ICCE) ont accepté d'incorporer des éléments de la mallette des entraîneurs et de l'outil Entraîneurs Franc Jeu à leur cadre d'entraînement global.

RESSOURCES

Mallettes éducatives

pour les entraîneurs, enseignants, agents de programme, agents de contrôle du dopage et médecins du sport

Brochure sur les dangers du dopage

Livres de la collection *Choisis ta propre aventure*

Vidéo sur le contrôle du dopage

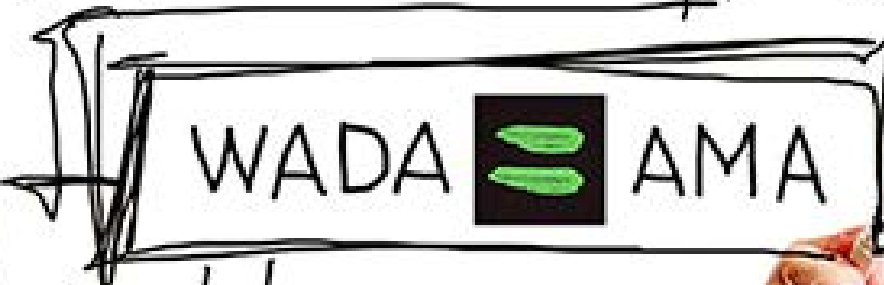
Zone Jeunesse

Entraîneurs Franc jeu

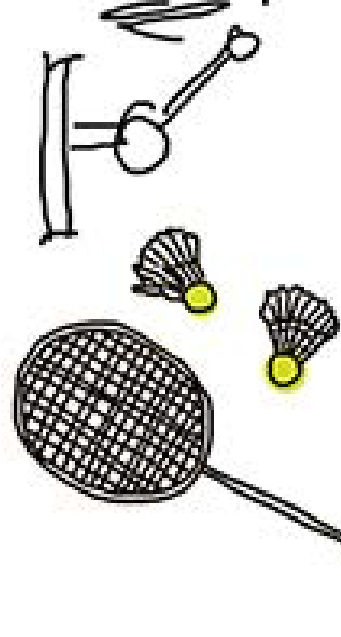
Défi Franc Jeu

Série en Bref

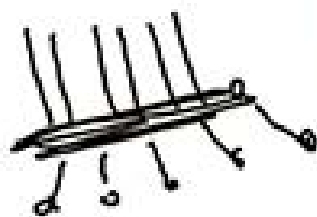
PLAN:



Entraîneurs *FrancJeu*



Gén FJ



Développement antidopage

Les activités des organisations régionales antidopage (ORAD) demeurent une priorité pour l'AMA, afin d'assurer le développement des plus petits pays ou des régions aux ressources limitées.

En 2011, l'AMA a travaillé en partenariat avec 118 pays grâce à la création de 15 ORAD : Afrique (6), Asie (5), Amériques (2), Océanie (1) et Europe (1).

L'AMA a aidé toutes les ORAD à coordonner leurs contrôles hors compétition, permettant à la majorité des pays concernés de devenir conformes au Code mondial antidopage (le Code). Le concept des ORAD

a permis de réduire les ressources requises afin de développer des programmes de contrôle et d'éducation, tout en favorisant une sensibilisation accrue en matière de lutte contre le dopage.

En 2011, toutes les ORAD avaient mis en place les structures nécessaires pour réaliser leurs programmes antidopage. Ceci inclut notamment la création de comités sur la gestion des résultats et sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), ainsi que la formation d'agents de contrôle du dopage et l'établissement de programmes d'éducation.



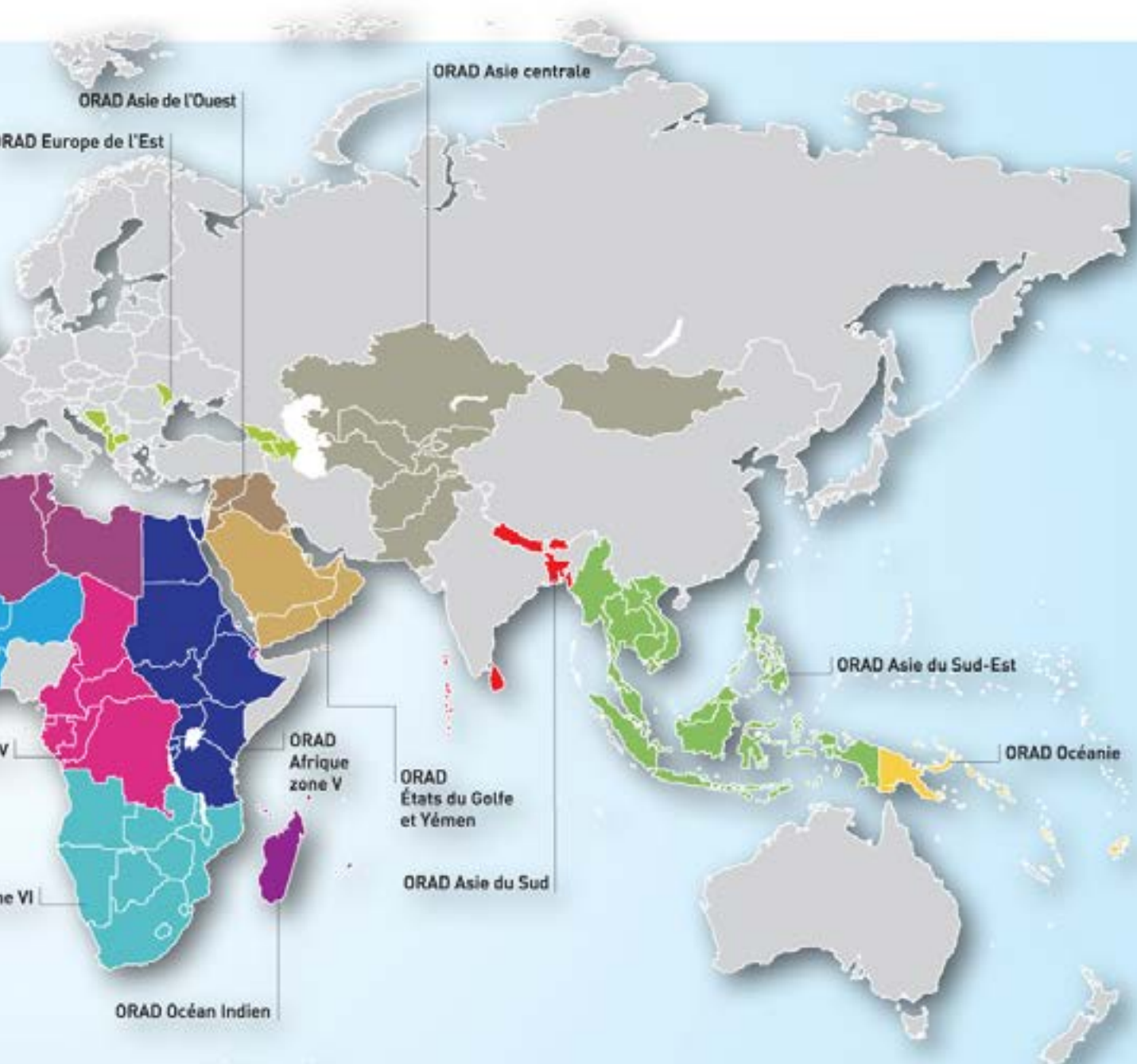
En 2011, bon nombre d'organisations nationales antidopage (ONAD) ont contribué au succès du programme des ORAD au moyen de la formation d'experts dans les ORAD respectives. Parmi ces organisations : l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD), l'Agence antidopage finlandaise (FINADA), l'Agence antidopage des États-Unis (USADA), l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS) et Sport sans dopage (*Drug Free Sport*) en Nouvelle-Zélande.

L'AMA a aussi obtenu le soutien du gouvernement japonais pour les ORAD d'Asie, de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États

et Gouvernements ayant le français en partage (CONFEJES) pour les ORAD des pays africains d'expression francophone, et du gouvernement australien pour l'ORAD d'Océanie.



wada-ama.org/fr/Communaute/ORAD





Missions des OI

Le programme des Observateurs indépendants (OI) de l'AMA contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public en supervisant et en auditant au hasard toutes les étapes du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives. Les équipes des observateurs indépendants sont formées d'experts du monde entier dans différents domaines liés à la lutte contre le dopage.

Depuis son lancement en 2000 aux Jeux olympiques de Sydney, le programme des OI a supervisé les programmes antidopage de plus de 30 grandes manifestations sportives, y compris les Jeux olympiques et paralympiques, les Championnats du monde et les Jeux du Commonwealth.

Depuis 2010, l'AMA a modifié son programme qui est passé au format de type audit. Celui-ci a été appliqué pour la première fois par le Comité international paralympique (CIP) en 2008 à Pékin, où il a été très bien accueilli.

Le programme fait appel à un système d'évaluation permettant d'identifier toute procédure non conforme et d'aviser les organisateurs dans le cadre de réunions quotidiennes avec le président des OI. Durant ces rencontres, l'équipe peut proposer différentes mesures correctives et améliorations. L'équipe soumet également un rapport final publié sur le site Web de l'AMA.

Il y a eu deux missions des OI de type audit en 2011.

- Jeux panafricains, Maputo (Mozambique)
- Jeux panaméricains, Guadalajara (Mexique)



wada-ama.org/observateursindependants



wada-ama.org/fr/Ressources/Statistiques

Contrôles hors compétition

En 2011, l'AMA a poursuivi son programme indépendant de contrôles hors compétition en complément aux programmes antidopage de 40 fédérations internationales (FI) et en guise de soutien au programme de développement des organisations régionales antidopage (ORAD).

Les contrôles ont été réalisés par des agences de prélèvement d'échantillons pour le compte de l'AMA. L'objectif du programme était d'effectuer des contrôles dans des régions du monde où les programmes de contrôles ne sont pas suffisamment élaborés ou sont inexistantes. En outre le programme vise à appuyer les progrès des organisations régionales antidopage (ORAD) et à réaliser des contrôles ciblés auprès de sportifs à haut risque de dopage en fonction de renseignements crédibles.

En 2011, le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a réalisé plus de 950 analyses, y compris des prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance humaine (hGH), des transfusions sanguines, du CERA et des transporteurs d'oxygène à base d'hémoglobine. La majorité des contrôles comprenaient également des analyses pour détecter l'EPO et, lorsque possibles, des tests d'insuline et d'IRMS ont été effectués. Les statistiques montrent que les échantillons recueillis dans le cadre du programme de contrôles hors compétition de l'AMA ont donné lieu à 742 analyses d'urine et à 215 analyses de sang dans 52 pays, auprès de sportifs de 71 nationalités. Toujours avec le soutien et la collaboration de l'AMA, les ORAD ont également effectué des contrôles auprès de 473 sportifs.

Dans le cadre du programme de 2011, 40 FI ont été ciblées. Tous les contrôles ont été effectués en conformité avec les règles des FI concernées et avec les Standards internationaux de contrôle (SIC). Le programme de l'AMA a donné lieu à 13 résultats d'analyse anormaux, dont quatre de ces cas ont constitué des violations des règles antidopage. Les FI sont responsables de la gestion des résultats de ces contrôles.

REVUE FINANCIÈRE 2011

En 2011, l'AMA a atteint son plus haut taux de perception, soit 99,16% des contributions budgétées des gouvernements. En outre, une bourse de 1,7 million \$ US du gouvernement canadien et des bourses de 373 974 \$ US d'autres pays ont été versées. L'Agence a perçu plus de contributions que prévu et tient à remercier les partenaires pour leur soutien, surtout en cette période de conjoncture économique difficile.

Les états financiers annuels de l'AMA enregistrent un déficit de 475,908 \$ US, ce qui constitue aussi un résultat positif par rapport aux prévisions. Ceci s'explique par un taux des contributions très satisfaisant et par des économies de 3% au budget des dépenses. Cependant, l'AMA continue d'être affectée par les taux du dollar américain par rapport au dollar canadien et au franc suisse. L'impact s'est fait sentir sur les dépenses de l'AMA.

Conformément au budget, des dépenses en immobilisations de 1,7 million \$ US ont été enregistrées en 2011, liées essentiellement aux technologies de l'information et au développement du programme sur la localisation dans ADAMS. Les améliorations au système ADAMS demeurent une priorité, en particulier l'intégration du Passeport biologique de l'Athlète.

Les revenus des investissements ont été de 13% inférieurs au budget en raison des taux peu élevés sur les marchés et d'une politique à faibles risques en matière d'investissements.

Les frais de litige ont augmenté par rapport aux prévisions, hausse en partie attribuable à l'affaire très médiatisée du cycliste espagnol Alberto Contador. Dans cette cause, l'AMA a dû déboursier des frais juridiques importants ainsi que les coûts d'une enquête complète liée à la contamination de viande en Espagne et en Europe. En outre, par rapport à son rapport de conformité et à la suite de la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) dans l'affaire du CIO contre le Comité olympique des États-Unis (affaire de la règle d'Osaka), l'AMA a dû déboursier des frais additionnels pour obtenir les conseils juridiques d'un éminent procureur à Londres. Le rapport a été présenté à la réunion du Conseil de fondation en novembre. L'AMA a également dû verser des sommes importantes pour défendre sa position par rapport à la révocation de l'accréditation du laboratoire de Malaisie. La révocation a été maintenue par le TAS.

Les coûts liés aux technologies de l'information en 2011 sont en fonction des prévisions, mais l'AMA devra déployer les efforts nécessaires pour s'assurer qu'ADAMS réponde aux besoins et aux exigences des utilisateurs.

La situation financière globale de l'Agence demeure stable. Toutefois, comme il a été indiqué au cours des dernières années, la réserve de fonds non attribués destinée à assumer les pertes s'épuise. Ainsi, l'AMA devra augmenter ses revenus ou réduire ses activités, puisque cette réserve de fonds non attribués ne lui permettra pas d'assumer de pertes pendant plus de 30 mois.



Contribution
du CIO

50%

Contribution
du secteur public

50%

Budget ➤

(26 420 098 \$ US)

100%

Montants reçus au 31/12/2011

(13 210 049 \$ US)

Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public. 100% des contributions ont été reçues au 22 décembre 2011.

99,16%

Montants reçus au 31/12/2011

(13 098 712 \$ US)

Solde dû : 111 337 \$ US
Contributions additionnelles : 373 974 \$ US

Contributions du secteur public par région

Montants facturés et montant reçus au 31 décembre 2011
pour l'année budgétaire 2011

Afrique

83,32%

Montants facturés : 66 050 \$ US
Montants reçus : 55 035 \$ US

Amériques

99,96%

Montants facturés : 3 830 914 \$ US
Montants reçus : 3 829 215 \$ US

Asie

96,69%

Montants facturés : 2 702 776 \$ US
Montants reçus : 2 613 293 \$ US

Europe

99,85%

Montants facturés : 6 274 773 \$ US
Montants reçus : 6 265 634 \$ US

Océanie

100%

Montants facturés : 335 535 \$ US
Montants reçus : 335 535 \$ US

Finances



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
l'Agence Mondiale Antidopage
Lausanne

PricewaterhouseCoopers SA
avenue C.-F. - Ramuz 45
Case postale
1001 Lausanne
Tél: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence Mondiale Antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

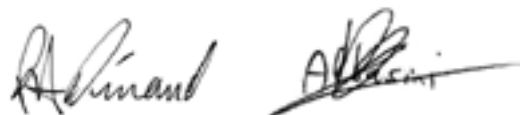
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC relatif à l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC relatif à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Pierre-Alain Dévaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Albasini
Expert-réviseur

Lausanne, le 18 mai 2012

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2011

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	16 070 589	14 982 740	15 080 496	13 995 392
Placements disponibles à la vente	5b	2 688 395	1 300 000	2 522 766	1 214 331
Débiteurs	6	452 718	302 807	424 827	282 852
Autres actifs circulants	7	2 882 696	2 947 351	2 705 095	2 753 123
		<u>22 094 398</u>	<u>19 532 898</u>	<u>20 733 184</u>	<u>18 245 698</u>
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5b	9 008 613	11 805 654	8 453 601	11 027 673
Immobilisations corporelles	8	629 753	742 091	590 954	693 188
Immobilisations incorporelles	9	3 133 138	2 927 913	2 940 109	2 734 967
		<u>12 771 504</u>	<u>15 475 658</u>	<u>11 984 664</u>	<u>14 455 828</u>
Total des actifs		<u>34 865 902</u>	<u>35 008 556</u>	<u>32 717 848</u>	<u>32 701 526</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		1 043 876	730 642	979 564	682 493
Charges à payer	10	2 455 273	2 484 399	2 304 008	2 320 679
Contributions reçues d'avance		1 474 339	1 438 641	1 383 507	1 343 836
Total des passifs		<u>4 973 488</u>	<u>4 653 682</u>	<u>4 667 079</u>	<u>4 347 008</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	5 328 271	5 352 741	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion cumulé sur le capital de fondation en USD		(1 321 771)	(1 346 241)	-	-
Différences de conversion cumulées			-	(9 285 379)	(9 374 395)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 407 587	1 401 152
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 252 138	2 241 842
Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente		389 819	376 371	365 803	351 569
Excédent de revenus sur les dépenses reporté		21 596 095	22 072 003	28 310 620	28 734 350
Total des fonds propres		<u>29 892 414</u>	<u>30 354 874</u>	<u>28 050 769</u>	<u>28 354 518</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>34 865 902</u>	<u>35 008 556</u>	<u>32 717 848</u>	<u>32 701 526</u>

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2011

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Notes	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	26 492 689	25 825 716	23 588 027	27 068 766
Subventions	14	2 077 201	2 031 434	1 849 456	2 129 211
Autres revenus	15	188 979	211 933	168 259	222 134
Total des revenus		28 758 869	28 069 083	25 605 742	29 420 111
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	9 436 860	8 597 721	8 402 196	9 011 548
Frais de voyage et de logement		3 580 896	3 249 554	3 188 286	3 405 962
Information et communication		179 474	299 792	159 796	314 222
Frais de tests		1 441 166	1 617 570	1 283 157	1 695 427
Frais d'accréditation		448 386	349 616	399 225	366 444
Subventions de projets de recherche	17	4 887 468	5 933 043	4 351 606	6 218 613
Autres subventions		226 838	312 646	201 968	327 694
Éducation		32 786	54 941	29 192	57 585
Frais de consultants sur les projets		2 489 438	2 452 659	2 216 497	2 570 711
Frais administratifs		3 053 933	3 139 845	2 719 098	3 290 973
Frais informatiques		1 892 865	1 684 867	1 685 332	1 765 963
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 579 138	1 280 015	1 406 001	1 341 625
Radiation d'immobilisations incorporelles		-	542 084	-	568 176
		29 249 248	29 514 353	26 042 354	30 934 943
Excédent des dépenses sur les revenus avant produits financiers		(490 379)	(1 445 270)	(436 612)	(1 514 832)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		479 396	558 752	426 835	585 647
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente		-	(396)	-	(415)
Frais bancaires		(134 168)	(123 780)	(119 459)	(129 738)
Gains (pertes) de change nets		(330 757)	367 708	(294 494)	385 406
		14 471	802 284	12 882	840 900
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice		(475 908)	(642 986)	(423 730)	(673 932)

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2011

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(475 908)	(642 986)	(423 730)	(673 932)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 579 138	1 280 015	1 406 001	1 341 625
Radiation d'immobilisations incorporelles	-	542 084	-	568 176
Intérêts	(479 396)	(558 752)	(426 835)	(585 647)
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente	-	396	-	415
Variation des				
Débiteurs	(149 911)	224 413	(133 475)	235 215
Autres actifs circulants	34 193	392 264	30 443	411 142
Créanciers	474 482	157 211	422 460	164 779
Charges à payer	(29 126)	356 509	(25 933)	373 668
Contributions reçues d'avance	35 698	(159 792)	31 784	(167 483)
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	989 170	1 591 362	880 715	1 667 958
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(410 766)	(324 124)	(365 730)	(339 725)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 422 506)	(1 250 076)	(1 266 542)	(1 310 245)
Intérêts reçus	509 857	573 131	453 957	600 717
Acquisition de placements	-	(4 936 495)	-	(5 174 100)
Produits à la cession de placements	1 422 094	4 013 116	1 266 176	4 206 277
Liquidités nettes générées (utilisées) pour les activités d'investissement	98 679	(1 924 448)	87 861	(2 017 076)
Variation des liquidités	1 087 849	(333 086)	968 576	(349 118)
Effets des modifications de cours de change	-	-	116 528	(1 512 744)
Liquidités au début de l'exercice	14 982 740	15 315 826	13 995 392	15 857 254
Liquidités à la fin de l'exercice	16 070 589	14 982 740	15 080 496	13 995 392

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2011

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2009	4 829 281	(822 781)	1 500 000	2 400 000	280 484	22 714 989	30 901 973
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(642 986)	(642 986)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	95 887	-	95 887
Mouvement de change	523 460	(523 460)	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							(547 099)
Solde au 31 décembre 2010	5 352 741	(1 346 241)	1 500 000	2 400 000	376 371	22 072 003	30 354 874
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(475 908)	(475 908)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	13 448	-	13 448
Mouvement de change	(24 470)	24 470	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							(462 460)
Solde au 1^{er} janvier 2011	5 328 271	(1 321 771)	1 500 000	2 400 000	389 819	21 596 095	29 892 414

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2009	5 000 000	(6 742 163)	1 553 027	2 484 842	290 400	29 408 282	31 994 388
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(673 932)	(673 932)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	61 169	-	61 169
Mouvement de change	-	(2 632 232)	(151 875)	(243 000)	-	-	(3 027 107)
Résultat global de l'exercice							(3 639 870)
Solde au 31 décembre 2010	5 000 000	(9 374 395)	1 401 152	2 241 842	351 569	28 734 350	28 354 518
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(423 730)	(423 730)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	14 234	-	14 234
Mouvement de change	-	89 016	6 435	10 296	-	-	105 747
Résultat global de l'exercice							(303 749)
Solde au 1^{er} janvier 2011	5 000 000	(9 285 379)	1 407 587	2 252 138	365 803	28 310 620	28 050 769

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après l'« AMA » ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une Fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le financement de l'AMA provenait exclusivement du Mouvement olympique.

2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

a) Base de présentation et modifications des principes comptables

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 18 mai 2012 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2011 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (les « IFRS »)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la majeure partie des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars US sont présentés à titre d'information complémentaire.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, à échéance fixe, que la direction de l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme « Gains ou pertes cumulatifs sur les placements disponibles à la vente ».

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme « Gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente ». Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités dans la catégorie produits financiers.

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	5 ans

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel « Anti-Doping Administration & Management System » (« ADAMS ») et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

g) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

h) Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées. Les versements reçus en avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme contributions reçues d'avance au bilan.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues, et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

i) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

j) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

k) Normes, interprétations et modifications aux normes existantes non encore en vigueur

Les normes, modifications et interprétations de normes actuelles entrées en vigueur en 2011 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2011. Certaines normes, modifications et interprétations de normes actuelles qui ont été publiées et qui seront applicables pour les périodes comptables s'ouvrant le ou après le 1^{er} janvier 2012 ou pour des périodes ultérieures n'ont pas été adoptées par anticipation par l'AMA. L'AMA considère pour l'instant qu'aucune d'elles n'aura d'impact sur ses états financiers.

3 Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

a) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2011, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars US, en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2011, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 406 805 CHF (433 514 USD) inférieur (l'excédent des revenus sur les dépenses aurait été de 194 374 CHF (208 086 USD) inférieur au 31 décembre 2010), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens. L'excédent des dépenses sur les revenus est plus sensible en 2011 qu'en 2010 aux mouvements du taux de change du dollar US en raison du montant plus important de liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2011, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 26 452 CHF (28 188 USD) inférieur (l'excédent des revenus sur les dépenses aurait été de 18 451 CHF (19 753 USD) inférieur au 31 décembre 2010), principalement en raison des gains de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2011, les seuls actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2011, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 59 358 CHF (63 255 USD) supérieurs (87 727 CHF (93 916 USD) au 31 décembre 2010), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour les taxes sur la valeur ajoutée (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2011		2010		
		Solde		Solde		
		USD	CHF	USD	CHF	
UBS	A	8 299 784	7 788 443	A+	8 029 575	7 500 434
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	5 604 336	5 259 059	AA-	4 121 485	3 849 883
Banque Scotia	AA-	2 130 093	1 998 860	AA-	2 810 652	2 625 433
		<u>16 034 213</u>	<u>15 046 362</u>		<u>14 961 712</u>	<u>13 975 750</u>

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

e) Gestion du risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des liquidités, des débiteurs, ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2011, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4 Liquidités

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Liquidités en espèces	6 837 060	6 050 756	6 415 836	5 652 018
Dépôts bancaires				
en dollars US	2 494 522	4 790 000	2 340 837	4 474 344
en dollars canadiens	5 622 495	2 744 418	5 276 098	2 563 564
en francs suisses	479 544	642 329	450 000	600 000
en euros	636 968	755 237	597 725	705 466
	<u>16 070 589</u>	<u>14 982 740</u>	<u>15 080 496</u>	<u>13 995 392</u>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes et soumis aux taux d'intérêt courants.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

5 Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2011	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	16 070 589	15 080 496	-	-	16 070 589	15 080 496
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	2 688 395	2 522 766	2 688 395	2 522 766
Débiteurs (note 6)	452 718	424 827	-	-	452 718	424 827
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	9 008 613	8 453 601	9 008 613	8 453 601
Total	16 523 307	15 505 323	11 697 008	10 976 367	28 220 315	26 481 690

Au 31 décembre 2010	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	14 982 740	13 995 392	-	-	14 982 740	13 995 392
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	1 300 000	1 214 331	1 300 000	1 214 331
Débiteurs (note 6)	302 807	282 852	-	-	302 807	282 852
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	11 805 654	11 027 673	11 805 654	11 027 673
Total	15 285 547	14 278 244	13 105 654	12 242 004	28 391 201	26 520 248

b) Placements disponibles à la vente

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Obligations en dollars US	9 301 343	10 609 233	8 728 297	9 910 095
Produits structurés en dollars US	258 930	267 340	242 977	249 723
Obligations en euros	1 845 778	1 934 673	1 732 061	1 807 180
Obligations en dollars canadiens	290 957	294 408	273 032	275 006
	11 697 008	13 105 654	10 976 367	12 242 004

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 2,38 % à 5,35 % et viennent à échéance de février 2012 à octobre 2015. Les produits structurés sont à capital garanti et viendront à échéance le 9 septembre 2013.

6 Débiteurs

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Autres débiteurs	154 392	151 033	144 880	141 080
Débiteurs TVQ	270 940	110 253	254 248	102 987
Impôts anticipés à recouvrer	4 840	2 886	4 542	2 696
Garantie de loyer et cautions	22 546	22 449	21 157	20 969
Intérêts à recevoir sur les placements à long terme	-	16 186	-	15 120
	452 718	302 807	424 827	282 852

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 21 157 CHF (22 546 USD) (20 969 CHF (22 449 USD) en 2010).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

7 Autres actifs circulants

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Charges payées d'avance	1 071 820	1 015 982	1 005 787	949 030
Intérêts courus	188 642	219 104	177 020	204 665
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	3 677	46 660	3 450	43 585
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2007	3 600	245 844	3 378	229 643
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2008	133 475	375 442	125 252	350 700
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	715 719	259 672	671 624	242 560
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2010	686 736	666 087	644 426	622 192
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2008	759	11 340	712	10 593
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	-	14 497	-	13 542
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2010	15 414	92 723	14 464	86 613
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2011	62 854	-	58 982	-
	2 882 696	2 947 351	2 705 095	2 753 123

8 Immobilisations corporelles – Matériel informatique, matériel de bureau et améliorations locatives

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le								
31 décembre 2010								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	483 682	500 781	21 513	22 274	36 195	37 474	541 390	560 529
Acquisitions	69 109	72 435	77 843	81 589	349 235	366 044	496 187	520 068
Amortissements	(260 380)	(272 913)	(17 828)	(18 686)	(17 278)	(18 109)	(295 486)	(309 708)
Différences de change	-	(27 161)	-	(9 022)	-	(41 518)	-	(77 701)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	292 411	273 142	81 528	76 155	368 152	343 891	742 091	693 188
Au 31 décembre 2010								
Coût	979 149	1 330 600	1 202 060	1 614 480	435 624	465 073	2 616 833	3 410 153
Amortissements cumulés	(686 738)	(1 015 289)	(1 120 532)	(1 443 949)	(67 472)	(74 253)	(1 874 742)	(2 533 491)
Différences de change	-	(42 169)	-	(94 376)	-	(46 929)	-	(183 474)
Valeur comptable nette	292 411	273 142	81 528	76 155	368 152	343 891	742 091	693 188
Exercice arrêté le								
31 décembre 2011								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	292 411	273 142	81 528	76 155	368 152	343 891	742 091	693 188
Acquisitions	169 156	177 298	29 813	31 248	51 416	53 891	250 385	262 437
Amortissements	(270 635)	(240 962)	(19 925)	(17 741)	(72 163)	(64 251)	(362 723)	(322 954)
Différences de change	-	(30 308)	-	(3 878)	-	(7 531)	-	(41 717)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	190 932	179 170	91 416	85 784	347 405	326 000	629 753	590 954
Au 31 décembre 2011								
Coût	1 148 305	1 507 898	1 231 873	1 645 728	487 040	518 964	2 867 218	3 672 590
Amortissements cumulés	(957 373)	(1 256 251)	(1 140 457)	(1 461 690)	(139 635)	(138 504)	(2 237 465)	(2 856 445)
Différences de change	-	(72 477)	-	(98 254)	-	(54 460)	-	(225 191)
Valeur comptable nette	190 932	179 170	91 416	85 784	347 405	326 000	629 753	590 954

Au 31 décembre 2011, le montant inclus dans sommes à payer relativement aux améliorations locatives était de 11 681 USD (172 063 USD au 31 décembre 2010).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2010		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	3 182 891	3 295 410
Acquisitions	1 271 635	1 187 836
Amortissements	(984 529)	(1 031 917)
Différences de change	-	(148 186)
Radiation d'immobilisations incorporelles	(542 084)	(568 176)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 927 913	2 734 967
Au 31 décembre 2010		
Coût	6 772 744	7 910 275
Amortissements cumulés	(3 844 831)	(4 857 893)
Différences de change	-	(317 415)
Valeur comptable nette	2 927 913	2 734 967
Exercice arrêté le 31 décembre 2011		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 927 913	2 734 967
Acquisitions	1 421 640	1 334 053
Amortissements	(1 216 415)	(1 083 047)
Différences de change	-	(45 864)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	3 133 138	2 940 109
Au 31 décembre 2011		
Coût	8 194 384	9 244 328
Amortissements cumulés	(5 061 246)	(5 940 940)
Différences de change	-	(363 279)
Valeur comptable nette	3 133 138	2 940 109

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2011, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles était de 20 693 USD (21 559 USD au 31 décembre 2010).

10 Charges à payer

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Passifs transitoires	997 289	1 247 263	935 849	1 165 069
Subventions de recherche scientifique 2004 à payer	-	10 838	-	10 123
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	39 999	50 199	37 534	46 891
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	119 464	149 464	112 104	139 615
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	362 191	402 481	339 876	375 958
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	482 145	398 965	452 441	372 674
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	253 621	215 911	237 996	201 683
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	187 177	-	175 645	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2006 à payer	-	2 280	-	2 130
Subventions de recherche en sciences sociales 2008 à payer	-	1 755	-	1 639
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	7 550	5 243	7 085	4 897
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	5 837	-	5 478	-
	2 455 273	2 484 399	2 304 008	2 320 679

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12 Réserves

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD dédiée aux opérations.

13 Contributions annuelles

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	3 944	1 853	3 512	1 942
2002 Comité International Olympique	3 944	1 853	3 512	1 942
2003 Autorités publiques et gouvernements	2 347	2 149	2 090	2 253
2003 Comité International Olympique	2 347	2 149	2 090	2 253
2005 Autorités publiques et gouvernements	5 000	-	4 452	-
2006 Autorités publiques et gouvernements	7 082	2 232	6 306	2 340
2006 Comité International Olympique	-	2 232	-	2 340
2007 Autorités publiques et gouvernements	281	9 073	250	9 509
2007 Comité International Olympique	281	9 073	250	9 509
2008 Autorités publiques et gouvernements	9 285	7 753	8 267	8 126
2009 Autorités publiques et gouvernements	16 624	62 559	14 801	65 570
2010 Autorités publiques et gouvernements	132 793	12 773 762	118 234	13 388 592
2010 Comité International Olympique	-	12 951 028	-	13 574 390
2011 Autorités publiques et gouvernements	13 098 712	-	11 662 566	-
2011 Comité International Olympique	13 210 049	-	11 761 697	-
	<u>26 492 689</u>	<u>25 825 716</u>	<u>23 588 027</u>	<u>27 068 766</u>

14 Subventions

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	1 703 227	1 608 251	1 516 484	1 685 659
Gouvernement d'Australie	125 000	120 000	111 295	125 776
Gouvernement du Canada – ORAD des Caraïbes	-	91 956	-	96 382
Gouvernement du Japon	223 360	80 461	198 871	84 334
Gouvernement d'Afrique du Sud	25 614	-	22 806	-
Fonds Amgen	-	100 000	-	104 813
CONFESSES	-	15 599	-	16 350
Conseil Olympique d'Asie	-	15 167	-	15 897
	<u>2 077 201</u>	<u>2 031 434</u>	<u>1 849 456</u>	<u>2 129 211</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexés sur une durée de 10 ans (2002 – 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (2002 – 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (2012 – 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (2012 – 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15 Autres revenus

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	162 080	169 980	144 309	178 162
Surveillance du Code	26 899	41 953	23 950	43 972
	188 979	211 933	168 259	222 134

16 Salaires et autres charges de personnel

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Salaires	5 480 906	4 881 224	4 879 974	5 116 168
Charges sociales et autres avantages salariaux	3 922 919	3 584 179	3 492 809	3 756 693
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	28 681	128 688	25 536	134 882
Personnel temporaire	4 354	3 630	3 877	3 805
	9 436 860	8 597 721	8 402 196	9 011 548

Le nombre de personnes employées était de 63 au 31 décembre 2011 (57 au 31 décembre 2010).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste Salaires et autres charges de personnel à l'état des activités durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

17 Subventions de projets de recherche

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	4 615 851	5 757 127	4 109 769	6 034 230
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	320 240	175 916	285 129	184 383
Remboursements reçus en raison d'annulation de projets	(48 623)	-	(43 292)	-
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	4 887 468	5 933 043	4 351 606	6 218 613
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	4 887 468	5 933 043	4 351 606	6 218 613
Paiements d'avance (mouvement)	(90 033)	(397 777)	(80 162)	(416 923)
Charges à payer (mouvement)	(220 851)	(438 946)	(196 637)	(460 073)
Total des subventions de projets de recherche payées	4 576 584	5 096 320	4 074 807	5 341 617

18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement à l'état des activités.

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	2 207 704	2 241 818	1 965 651	2 349 722
Avantages sociaux et charges sociales	1 040 128	996 849	926 088	1 044 830
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	15 070	47 071	13 418	49 337
	3 262 902	3 285 738	2 905 157	3 443 889

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Au cours de 2011, il y a eu 11 directeurs et au 31 décembre 2011, l'AMA en comptait 10 (10 directeurs au 31 décembre 2010).

19 Engagements

a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Moins de un an	490 666	675 997	460 437	631 449
Plus de un an et moins de cinq ans	1 662 240	211 084	1 559 831	197 174
Plus de cinq ans	2 084 511	-	1 956 086	-
	4 237 417	887 081	3 976 354	828 623

Les obligations ci-dessus concernent

- Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021
- Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017
- Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en février 2013
- Bureau de Montevideo, Uruguay, bail jusqu'en décembre 2013

Annexe aux états financiers

31 décembre 2011

b) Engagements pour des éléments hors location

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Moins de un an	1 473 744	1 820 969	1 382 948	1 700 969
Plus de un an et moins de cinq ans	1 190 510	2 162 888	1 117 164	2 020 356
Plus de cinq ans	-	639	-	597
	<u>2 664 254</u>	<u>3 984 496</u>	<u>2 500 112</u>	<u>3 721 922</u>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées au contrat de service de OSI Technologies se terminant en 2013 et à plusieurs autres contrats.

c) Engagements de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2011 USD	2010 USD	2011 CHF	2010 CHF
Moins de un an	4 760 505	4 221 495	4 238 562	4 424 685
Plus de un an et moins de cinq ans	856 305	773 743	762 420	810 985
	<u>5 616 810</u>	<u>4 995 238</u>	<u>5 000 982</u>	<u>5 235 670</u>

20 Engagements conditionnels

À la fin de 2011, l'AMA a pour 4 216 116 CHF (4 492 921 USD), (4 882 370 CHF (5 226 812 USD) en 2010) d'engagements conditionnels. Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées par suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2012.



wada-ama.org • facebook.com/wada.ama • twitter.com/wada_ama • info@wada-ama.org

Bureau Principal	800 Place Victoria, Suite 1700, Case Postale 120, Montréal, QC, Canada, H4Z 1B7	T +1.514.904.9232 • F +1.514.904.8650
Afrique	Protea Assurance Building, 8 ^e étage, Greenmarket Square, Le Cap, 8001, Afrique du Sud	T +27.21.483.9790 • F +27.21.483.9791
Asie / Océanie	C/O Japan Institute of Sports Sciences, 3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku, Tokyo, 115-0056, Japon	T +81.3.5963.4321 • F +81.3.5963.4320
Europe	Maison du Sport International, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, Suisse	T +41.21.343.43.40 • F +41.21.343.43.41
Amérique latine	Centre mondial du commerce de Montevideo, Tour II, Unité 712, Calle Luis A De Herrera 1248, Montevideo, Uruguay	T +598.2.623.5206 • F +598.2.623.5207



Encre végétale
sur papier recyclé